



Esclavage

Une histoire mal traitée

Présente dans les mondes musulmans, cette pratique peu étudiée est souvent l'objet d'une comparaison avec la traite atlantique. Au détriment de sa complexité, comme nous l'explique l'historien M'hamed Oualdi

Propos recueillis par Julie Clarini

En France, quand la question de l'esclavage dans le monde musulman affleure, elle est régulièrement instrumentalisée pour disculper la traite européenne ; au Maghreb, on préfère jeter un voile pudique sur une réalité qui a laissé des traces douloureuses. Dans son nouveau livre, l'historien M'hamed Oualdi, professeur à Sciences-Po, dégomme les lieux communs et les idées reçues.

Pour parler du phénomène de l'esclavage dans le monde musulman, vous récusez l'expression « traite orientale ». Pourquoi ?

Parce que ce terme au singulier suggère et valide implicitement la comparaison avec la traite atlantique,

dont il serait le pendant. Or, d'une part, l'esclavage dans les mondes musulmans recouvre plusieurs réalités et plusieurs traites d'esclaves, du Sahara jusqu'au sous-continent indien. D'autre part, ce dont on parle le plus souvent lorsqu'on évoque « la traite orientale », c'est de la traite transsaharienne, celle qui remontait vers le nord de l'Afrique. Elle a été un phénomène très important, qui a commencé à la période médiévale et qui s'est terminé au XIX^e siècle, à la période coloniale. On doit l'étudier et tenter de le quantifier, comme on l'a fait avec la traite atlantique. Mais on se confronte à un gros problème de sources. Si on peut avancer des chiffres pour le XIX^e siècle grâce aux documents consulaires européens ou aux écrits en langue

arabe des marchands d'esclaves, pour les temps qui précèdent, c'est plus difficile : les estimations avancées jusqu'ici ne sont pas toujours fiables.

On parle aussi de « traite islamique »...

Des historiens avant moi ont déjà fait remarquer qu'on ne parlait pas de « traite chrétienne » ni de « traite occidentale ». Le danger, je crois, c'est d'essentialiser une traite par le religieux. Il est vrai que l'islam fournit un cadre juridique et des normes pour l'asservissement des êtres humains. Mais comme partout, entre la théorie et la pratique, il y a un fossé. Si l'idée première en islam est d'asservir les ennemis des musulmans, on sait très bien que des Africains subsahariens convertis à l'islam, comme d'autres ►

↑ Marchand d'esclaves avec une esclave, Le Caire, 1864.

→ Enluminure représentant un marché aux esclaves à Zabid, au Yémen, par Yahya ibn Mahmud, dit al-Wasiti, 1237.

► individus issus des régions arabophones, souvent des femmes, ont fait l'objet de rapt et de trafics. Les principes de l'islam notamment en matière d'esclavage n'ont pas toujours été respectés. Et donc parler de « traite islamique » ne reflète qu'une partie de la réalité.

Dans le débat public, la question se résume souvent à « la traite subsaharienne a-t-elle été plus ou moins cruelle que la traite atlantique ? »

Il ne doit pas y avoir compétition des souffrances. L'esclavage est atroce dans tous ces cas. Simple- ment, il répond à deux systèmes de domination très différents : d'un côté, pour la traite atlantique, l'esclavage est lié au développement d'un système capitaliste de plantations qui a abouti à déshumaniser des hommes et des femmes noirs ; de l'autre, en terres d'islam, des personnes d'origines très diverses (Noirs et non- Noirs) ont été asservies avant tout dans un cadre domestique mais cette domination se trouve, elle aussi, à l'origine d'un racisme structurel anti- Noir encore présent dans les sociétés arabes et musulmanes aujourd'hui. Donc il ne faut pas ignorer les violences dans chaque système, mais dire que les unes sont plus graves que les autres, c'est extrêmement dangereux. Je pense en particulier à l'essai de Tidiane N'Diaye, intitulé « le Génocide voilé », qui défend l'idée que la traite vers le monde musulman aurait été beaucoup plus cruelle que la traite atlantique, notamment parce que les musulmans auraient émasculé la plupart des millions d'Africains subsahariens asservis. Le livre ne s'appuie sur aucune source historique précise.

J'ajoute qu'à force de ne comparer que la traite atlantique et celle dite « orientale », on oublie que, jusqu'aux deux premières décennies du XIX^e siècle, l'esclavage était une pratique partagée sur les deux rives de la Méditerranée.



Pour comprendre les différences, est-ce qu'on peut s'appuyer sur le distinguo de l'helléniste Moses Finley entre « société esclavagiste » et « société à esclaves » ?

Dans les « sociétés esclavagistes », les esclaves représentent une bonne part de la population et contribuent de manière conséquente à la production économique – le modèle type est celui des sociétés coloniales américaines. Dans une « société à esclaves », ceux-ci sont très minoritaires et leur apport économique est périphérique. A l'aune de cette distinction, qu'en est-il des sociétés musulmanes ? Dans les villes, la plupart des esclaves sont des domestiques ; d'autres occupent des fonctions administratives. Les maisonnées sont des lieux de production et d'exploitation, notamment sexuelle, des corps. On pourrait donc, dans ces cas-là, parler de « sociétés à esclaves ». Mais les mondes musulmans ont aussi connu des sociétés esclavagistes et l'ouvrage le rappelle pour le XIX^e siècle en prenant pour exemple ce qui se passa sur l'île de

Zanzibar et sur la côte swahilie, où s'étendaient de grandes plantations de clous de girofle qui fonctionnaient grâce au travail des asservis.

Il faut donc insister sur la variété des esclavages dans ces sociétés musulmanes. Et il faut insister aussi, à l'échelle mondiale, sur la façon dont les traites sont liées les unes aux autres, celles du nord et du sud de la Méditerranée, celles de l'Afrique subsaharienne et du monde atlantique. Prenons le cas de Nicholas Said, un esclave qui a vécu au XIX^e siècle : il a été déporté de l'Afrique subsaharienne vers Tripoli, en Libye actuelle, puis vers la Russie et enfin vers l'Amérique. C'est un cas peut-être singulier, mais qui permet de montrer qu'il faut penser à l'échelle globale l'en- châssement des traites.

Il existe une catégorie d'esclaves centrale dans le monde musulman, c'est l'esclave administratif.

L'historien Paulin Ismard a montré que la Méditerranée, jusqu'au XIX^e siècle, se situe dans un long

● **L'Esclavage dans les mondes musulmans. Des premières traites aux traumatismes,** de M'hamed Oualdi, Amsterdam, 274 p., 29,90 euros.

“Il faut insister sur la variété des esclavages dans ces sociétés musulmanes. Et, à l'échelle mondiale, sur la façon dont les traites sont liées les unes aux autres.”

régime d'esclavage qui nous ramène au monde grec et au monde romain, où existaient déjà des esclaves de gouvernement, c'est-à-dire des esclaves publics, ou des esclaves des souverains, qui avaient des fonctions administratives et militaires. Les esclaves et affranchis des cités grecques puis des empereurs romains, on les retrouve dans le monde byzantin puis dans le monde islamique. Les gouvernements musulmans vont s'appuyer sur ce type d'esclaves de gouvernement que l'on appelle *mamelouk* en arabe. Et cela pose une question, qu'on a appelée le « paradoxe mamelouk » : comment pendant un millénaire, du VIII^e au XIX^e siècle, des hommes et femmes libres ont-ils pu être gouvernés par ces esclaves mamelouks dans les mondes musulmans ? Il y a eu plusieurs types d'explications. L'une d'elles est que, dans les sociétés islamiques, les gouvernants ne voulaient pas s'appuyer sur la société et qu'inversement la société ne faisait pas confiance aux gouvernants. Cela expliquerait pourquoi, aujourd'hui encore, dans beaucoup de sociétés musulmanes,

il existe des gouvernements autoritaires. Moi, cette explication ne me convainc pas. Les mamelouks créent bien sûr des divisions entre le pouvoir et la société puisqu'ils sont chargés de réprimer les sujets en cas de révolte. Mais dans le même temps, en tant qu'élite servile, ils sont des bâtisseurs et des mécènes. Ils ont donc aussi rapproché les gouvernants musulmans de leurs sujets et même contribué à réformer les États musulmans qui les employaient.

Autre procès fait aux mondes musulmans : avoir été incapables de penser l'abolitionnisme. Qu'en est-il ?

Un certain nombre de chercheurs, occidentaux et turcs, ont prétendu que le monde musulman ne pouvait pas y mettre fin parce que cet esclavage était validé, dans son principe, par le Coran. Mais des débats ont existé notamment pour mettre fin à l'asservissement des musulmans et aux ventes d'esclaves. Le livre met en lumière ceux qui ont pensé, de manière graduelle ou complète, la fin de l'esclavage en se référant soit aux idées européennes soit au droit islamique.

Quelles traces reste-t-il de l'esclavage aujourd'hui ?

Cela dépend beaucoup de quel type d'esclave on parle. Les mamelouks et leur équivalent féminin, les concubines, étant très majoritairement de peau claire (originaires d'Europe, d'Asie centrale ou du Caucase), leurs enfants ont été considérés comme des sujets musulmans libres et ils se sont fondus dans les populations arabes. La trace qu'il en reste est parfois un nom de famille qui indique une fonction qu'occupaient ces grands serviteurs – telle personne qui porte le nom de Khaznadâr, « trésorier » en arabe, peut supposer qu'elle est issue d'une lignée mamelouk.

Mais dans de nombreux cas, notamment pour les personnes

venues d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb saharien, de peau plus foncée, les descendants, bien que musulmans, ont pu être considérés comme la propriété des maîtres ; des liens de patronage se sont perpétués entre descendants de maîtres et descendants d'esclaves. Si bien que quand on se pose la question du post-esclavage, on rencontre la question de la couleur de peau et de la racialisation. Les gens de peau foncée sont perçus comme des descendants d'esclaves – parfois à tort, car nombre de citoyens noirs au Maghreb pouvaient avoir des ancêtres qui étaient juridiquement libres.

Y a-t-il une difficulté à parler de ces questions aujourd'hui dans le monde arabe ?

On attribue souvent cette censure, ou de manière plus générale le silence qui entoure la question dans le monde arabe, à l'existence même de l'esclavage. Il existerait un tabou. Je pense, pour ma part, que c'est moins l'esclavage en tant que tel qui pose le plus problème que la façon dont il s'articule aujourd'hui au racisme anti-Noir. Un racisme qu'on ne veut ou ne sait pas voir. Moi-même qui travaille sur l'esclavage, et qui, en tant que Français d'origine arabe, ai fait l'expérience du racisme, je n'avais pas pleinement conscience de ce que subissent les citoyens noirs ou les migrants subsahariens au Maghreb jusqu'à ce que des citoyens et citoyennes tunisiens noirs posent ce problème sur la place publique.

Il est donc fondamental pour les sociétés des deux rives de la Méditerranée d'affronter cette question-là, de comprendre comment s'est construite une racialisation des Noirs. Et même si ça ne plaît pas à la presse conservatrice, il nous faut penser la race en lien avec la classe sociale et avec le genre. Ne pas le faire serait sous-estimer un phénomène fondamental de nos sociétés. ●



Bio express

Professeur à Sciences-Po Paris, où il dirige un programme de recherches européennes sur la fin des esclavages au Maghreb, M'hamed Oualdi a notamment publié « Un esclave entre deux empires. Une histoire transimpériale du Maghreb » (Seuil, 2023). Il a également participé à l'ouvrage de référence « Les Mondes de l'esclavage. Une histoire comparée » (Seuil, 2021).